



*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARS Île-de-France

**Contrôle sur pièces
2023-08-07**

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**Villa Beausoleil
64-66, rue Gabriel Péri. 92120 Montrouge**

SYNTHESE DU RAPPORT DE CONTRÔLE

Tableau récapitulatif des écarts

Numéro	Contenu
E1	Le règlement de fonctionnement de l'EHPAD n'est pas conforme au CASF sur sa forme et sur son contenu.
E2	Le projet d'établissement n'est pas conforme au CASF, son contenu doit être renouvelé tous les 5 ans.
E3	Les personnes en charge de [REDACTED] de la Villa Beausoleil de Montrouge n'ont pas les diplômes requis (certification de niveau 7) pour assurer les missions de [REDACTED] de l'établissement.
E4	La copie du document unique de délégation de la directrice (DUD) de l'établissement n'est pas adressée aux autorités qui ont délivré l'autorisation et au conseil de la vie sociale (CVS).
E5	Le temps de présence du Medco pour sa fonction de coordination ne peut être inférieur à [REDACTED].
E6	L'établissement ne fait pas de présentation des EI/EIG et de leur bilan annuel au CVS.
E7	L'établissement n'a pas de procédure écrite de signalement et de gestion du suivi des EI et EIG actualisée. Par ailleurs, les professionnels ne sont pas formés ni sensibilisés à la gestion des EI.
E8	Les signalements des EI et EIG ne sont pas déclarés aux deux autorités de tutelles et leur suivi n'est pas assuré.

Tableau récapitulatif des remarques

Numéro	Contenu
R1	L'organigramme n'est pas nominatif, l'ensemble des salariés et nombre d'ETP n'y figurent pas. L'organigramme et la liste des personnels remis ne sont pas concordants. Des incohérences dans l'organigramme (psychologue et psychomotricienne sous la hiérarchie du [REDACTED] [REDACTED]) sont de nature à créer de la confusion dans le management des équipes. [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
R2	La fiche de poste [REDACTED] doit être datée et signée par les parties prenantes

Numéro	Contenu
R3	La proportion non négligeable des postes pourvus par des CDD est susceptible d'avoir des conséquences sur la sécurité et sur la qualité attendue des personnes prises en charge
R4	Les attestations d'inscription aux formations qualifiantes n'ont pas été transmises à la mission.
R5	Les plannings transmis à la mission ne permettent pas de connaître les horaires du personnel soignant.
R6	La nomination en interne de [REDACTED], l'absence de formation relative à ses fonctions et le nombre élevé de jours travaillés [REDACTED] [REDACTED] ne permettent pas [REDACTED] d'assurer ses missions de coordination.

Conclusion

Le contrôle sur pièces de l'EHPAD « Villa Beausoleil », géré par le groupe Stéva - Villa Beausoleil a été réalisé le 7 août 2023 à partir des réponses apportées et des documents transmis par l'établissement.

La mission d'inspection a constaté le respect de la réglementation et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans les domaines suivants :

- Gouvernance :
- Conformité aux conditions d'autorisation
- Animation et fonctionnement des instances
- Fonctions support
- Gestion des ressources humaines (RH)

Elle a cependant relevé des dysfonctionnements en matière de :

- Gouvernance :
- Management et Stratégie
- Gestion des risques, des crises et des évènements indésirables

Ces écarts et remarques, explicités tout au long du rapport et récapitulés à la fin de ce dernier donneront lieu à des prescriptions et recommandations faites au gestionnaire, afin de se mettre en conformité, avec la réglementation et rectifier certains modes de fonctionnement.

Ces constats nécessitent que le gestionnaire et la direction de l'établissement engagent rapidement des actions de correction et d'amélioration.